Envoyé en préfecture le 02/08/2022
Reçu en préfecture le 02/08/2022
Affiché le
ID : 077-217705011-20220802-32_2022_040-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **15**
Conseillers en exercice : **15**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **9 présents et 6 représentés**

Date de la convocation du conseil municipal : **22 juillet 2022**
Date d'affichage : **22 juillet 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 1 août, à 18 h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Mélanie LAMOTTE ; Patrick REBEYROL ; Emmanuel CENDRIER ; Franck ÉTANCELIN ; Claude LAZARO ; Louis de ROYS, Fabien HERREMAN,

Pouvoirs excusés : **Jean-Paul LENFANT** représenté par Claude LAZARO ; **Aurélie CADIN** représentée par Jacques ILLIEN ; **Nadia LEFAY** représentée par Mélanie LAMOTTE ; **Carlos VALERO** représenté par Emmanuel CENDRIER ; **Antonio TAPADAS** représenté par François DEYSSON ; **Chantal BRIANE** représentée par Louis de ROYS

Absents : /

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 3.2/2022-040

OBJET : **Vente de l'ancien local technique AB498 issu de la division de la parcelle AB238**

François DEYSSON rappelle que :

- La commune ayant acheté la friche industrielle **"ALLO FLOCK"**, ce site désormais dénommé **"Les Prés de la Forge"** est destiné à accueillir l'ensemble des services techniques de la commune ;
- Le local, sis rue Grande, ayant accueilli l'atelier technique jusqu'à cet achat est, de fait, désaffecté ;
- Afin de le rendre indépendant du bâtiment de la Poste et donc cessible, la commune a missionné le cabinet de géomètre expert, PHILIPPON, pour diviser la parcelle AB238 afin d'attribuer une référence cadastrale spécifique à ce local ;
- Ce local est désormais identifié sous la référence cadastrale **AB498** pour une contenance de 37 m², par procès-verbal établi en date du 26 juillet 2022 par le géomètre expert, Monsieur PHILIPPON ;
- La valeur du local a été estimée par l'agence SAFTI.

François DEYSSON précise que :

- Ce local est raccordé aux seuls réseaux d'ENEDIS et d'ORANGE ;
- La commune devra retirer ce bien de son inventaire ;
- La commune devra fournir les documents diagnostic nécessaires au notaire de la commune ;
- Les frais de rédaction de l'acte notarié et autres frais relatifs à cette acquisition seront pris en charge par l'acquéreur.

Vu l'intérêt général ;

Vu le procès-verbal établi en date du 26 juillet 2022 par le géomètre expert, Monsieur PHILIPPON actant l'attribution du numéro de parcelle **AB498** à cet ancien local technique aujourd'hui désaffecté suite à la division de la parcelle d'origine AB238 ;

François DEYSSON demande au conseil

- D'autoriser le maire à procéder à la vente, au mieux des intérêts de la commune, de l'atelier sis rue Grande, situé, avant division, sur la parcelle **AB238 et désormais cadastrée AB498** ;
- De s'appuyer sur l'évaluation de l'agence SAFTI, cette estimation revêtant ici un caractère officieux laissant la commune libre de négocier au mieux de ses intérêts ;
- D'imputer les sommes nécessaires à l'établissement des diagnostics obligatoires sur le budget 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des élus présents et représentés :

- *D'autoriser le maire, au mieux des intérêts de la commune, à signer tout acte notarié nécessaire à la vente de cet ancien local des services techniques, aujourd'hui désaffecté, identifié sous la référence cadastrale **AB498** suite à la division de la parcelle AB238, les frais de rédaction de l'acte notarié et autres frais relatifs à cette acquisition seront pris en charge par l'acquéreur ;*
- *D'engager les sommes nécessaires aux diagnostics obligatoires sur le budget 2022.*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 1 août 2022,
Acte rendu exécutoire après publication, le 2 août 2022, le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)